

Trois-Rivières, le 27 février 2024

À TOUS LES PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES DES SECTEURS DES CHENAUX ET MÉKINAC

OBJET : SUIVI CONCERNANT L'IMPLANTATION D'ÉOLIENNES DU PROJET MAURICIE DE L'ENTREPRISE TES CANADA

Chères productrices,
Chers producteurs,

En novembre dernier, lors de l'annonce de l'implantation de 140 éoliennes en milieu agricole pour le compte de l'entreprise TES Canada, la Fédération de l'UPA de la Mauricie s'est donné la mission de représenter les intérêts des producteurs agricoles. Nous souhaitons prendre ces quelques minutes avec vous pour faire une mise à jour de ce dossier.

UN CONTRAT QUI NE RESPECTE PAS VOS INTÉRÊTS

En janvier dernier, nous avons obtenu copie des contrats qui seront présentés aux producteurs ciblés par le projet. Comme annoncé, nous avons soumis au contentieux de l'Union, BHLF avocats, les documents pour en effectuer une analyse juridique.

L'analyse juridique des avocats au dossier soulève près d'une centaine de demandes de modifications aux contrats qui pourraient avoir une incidence importante quant à votre responsabilité en tant que producteur.

Les avocats de l'Union et de TES Canada sont actuellement en discussion afin d'en arriver à une entente pour obtenir un contrat satisfaisant pour les deux parties. Toutefois, les vendeurs mandatés par le promoteur continuent de circuler chez les entreprises agricoles pour faire signer des contrats d'octroi d'option. **Vous devez savoir que le modèle de contrat qui est actuellement proposé ne protège pas adéquatement les producteurs.** Nous vous ferons naturellement parvenir une autre communication lorsque nous en arriverons à une entente à ce sujet.

DE FAUSSES ALLÉGATIONS CONCERNANT LA POSITION DE L'UPA

Les visites du promoteur chez les producteurs agricoles sont bien entamées. Toutefois, nous avons récemment appris que certains représentants affirment, à tort, que l'UPA Mauricie est favorable au projet. Nous vous rappelons que nous maintenons notre position historique sur la nécessité de préserver le territoire agricole et forestier et d'utiliser celui-ci exclusivement pour des activités agricoles et forestières. Par conséquent, le projet actuel de TES Canada est incompatible avec nos convictions.



Nous avons indiqué à l'entreprise la gravité de formuler de telles allégations dans le but de favoriser les signatures d'ententes. Nous vous invitons ainsi à nous signaler tout écart de conduite d'un vendeur de TES Canada.

NOTRE MISSION EST DE VOUS TENIR INFORMÉS

Nous savons que le dossier des éoliennes en milieu agricole est complexe. Nous nous engageons à communiquer avec vous toute information pertinente pour vous permettre de prendre une décision éclairée. Notre équipe travaille sans relâche pour défendre vos intérêts.

Nous rappelons qu'environ 150 ha de terres pourraient disparaître dans notre région avec ce projet. Pour les producteurs, des responsabilités et des contraintes additionnelles accompagnent l'implantation de ces infrastructures.

Si vous avez des questions, nous vous invitons à communiquer avec nous au 819 378-4033 ou en vous rendant au www.mauricie.upa.qc.ca/eolienne.

Veuillez agréer, mesdames, messieurs, nos meilleurs sentiments.

Le Président régional,


Martin Marcouiller